

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.02

**Objet : Budgets Commune, Assainissement et Locaux Commerciaux – Investissement
¼ des crédits de 2008**

**L'an deux mille neuf et le treize janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 7 janvier 2009

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,
Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE,
Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.**

Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.

Absentes : Daphné GAULT et Sylviane MONNOT.

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Daphné GAULT à Didier GERIN.

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir honorer des factures en instance relatives à des travaux d'investissement, il convient de voter une part de crédits en investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs Commune, Assainissement et Locaux Commerciaux 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité et une abstention des membres présents

DECIDE, en l'attente du vote des budgets primitifs Commune, Assainissement et Locaux Commerciaux 2009 de voter en section Investissement pour l'année comptable 2009, un quart des crédits d'investissement de l'année comptable 2008.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**